

Département de Loir-et-Cher

**BEUCE VAL DE LOIRE**  
Communauté de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

Séance du 31 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beuce Val de Loire s'est réuni en la salle de l'espace culturel à Mer, sous la présidence de monsieur Pascal HUGUET, président.

**Etaient présents :**

Mmes et MM. Christelle PELLÉ, Marc GAULANDEAU, Catherine BLOQUET-MASSIN, Pascal HUGUET, Jean-Yves GONIDEC, Jean-Michel SAUVAGE, Jean-Louis FESNEAU, Antoine BECK, Jean-Luc DUMOULIN, David ALBARET, Bruno DENIS, Astrid LONQUEU, Annie BERTHEAU, Arnaud BOTRAS, Marie DUBREUIL, Christophe ELIE, Gilbert FLURY, Christine HUET, Sandra LEMOINE-CABANNES, Martine NODOT, Vincent ROBIN, Christian JUSTINE, Jean-Pierre ARNOUX, Françoise BOISSÉ, Denis LAUBERT, Joël NAUDIN, Xavier VROMMAN, Philippe BEAUJOUAN, Philippe HUGUET, Frédéric DEJENTE, Annie-Claude LEMAIRE, Jean-Marc LEROUX, Josiane BOURGOIN, Jacques BOUVIER, Guy TERRIER.

**Étaient absents excusés et ayant donné procuration :**

Mmes et MM. **Catherine BAUDOIN** – procuration donnée à Christelle PELLE, **Yvonnick BEAUJOUAN**- procuration donnée à Mme Martine NODOT, **Aurore CASATI** - procuration donnée à Vincent ROBIN, **Yves CHANTEREAU** – procuration donnée à Jean-Luc DUMOULIN, **Jean COLY** – procuration donnée à Marie DUBREUIL, **Maryline GAROT** – procuration donnée à Christian JUSTINE, **Stéphane MALANDAIN** – procuration donnée à Christophe ELIE, **Céline MILLET** – procuration donnée à Christine HUET, **Grégory MILLET** – procuration donnée à Annie BERTHEAU, **Michel PEIGNANT** – procuration donnée à Jacques BOUVIER.

**Était absent excusé :**

Marc FESNEAU, Jean-François MEZILLE, Olivier THEOPHILE, Florence DEPUICHAFFRAY, Pierre DEPUYMALY.

Date de la convocation : 24 février 2022

Nombre de conseillers en exercice :  
50 titulaires et 25 suppléants

Titulaires présents : 35  
Suppléants votants : 0  
Pouvoirs : 10  
Total votants : 45

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Catherine BLOQUET-MASSIN a été désignée secrétaire de séance.

L'an deux mille vingt-deux, le trente-et-un mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire de la Communauté de communes Beauce Val de Loire s'est réuni en la salle de l'espace culturel à Mer, sous la présidence de monsieur Pascal HUGUET, président.

**Délibération : GEMAPI\_DEL\_2022\_30**

**Objet : Convention avec le syndicat mixte du bassin de la Cisse (SMB Cisse) – Diagnostic pollutions diffuses**

Dans le cadre de leurs Contrats Territoriaux respectifs, le SMB de la Cisse et la CCBVL doivent porter un « diagnostic Pollutions Diffuses » ;

Considérant l'intérêt, pour les deux collectivités, de réaliser un seul et même diagnostic par souci de cohérence territoriale et de mutualisation des moyens ;

Considérant le fait que le SMB Cisse lancera le marché visant à retenir un prestataire qui aura la charge de réaliser ce diagnostic sur le périmètre des deux collectivités ;

Considérant le fait que ce marché comporte deux tranches :

- Offre de Base : Réalisation d'une étude complémentaire au diagnostic de territoire sur les bassins versants de la Cisse et de la Tronne - Production de compléments aux diagnostics agricoles des territoires en vue de valider les états des lieux agricoles et la liste des marges de manœuvre envisageables en matière de protections et gestion des ressources en eaux.
- Tranche conditionnelle : Appui à un processus de co-construction d'actions agricoles pour les futurs contrats territoriaux et construction d'un programme d'actions. La réalisation de la tranche conditionnelle doit permettre la co-construction d'une stratégie d'intervention et la validation de plans d'actions agricoles détaillés que les collectivités pourront intégrer à leurs politiques publiques. Ces dernières sont conditionnées à l'adhésion de l'ensemble des acteurs de la filière agricole à la démarche lors de la réalisation de la 1ère phase d'étude (offre de base).


Considérant le fait que le SMB Cisse percevra les aides inhérentes à ce dispositif – à hauteur d'environ 80% - et le déduira du montant global du marché ;

Considérant que le SMB Cisse facturera le reste à charge, pour la partie qui la concerne, à la CCBVL conformément à la convention ci-annexée ;

Vu la délibération de la CCBVL n°2022-29 en date du 3 mars 2022 relative au Contrat Territorial de la Tronne pour les périodes 2022-2024 et 2025-2027 et dans lequel la réalisation du diagnostic « pollutions diffuses » a été approuvé ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention telle qu'annexée aux présentes ;
- **D'AUTORISER** le président à signer cette convention ainsi que tous documents relatifs à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 26/04/2022  
Reçu en préfecture le 26/04/2022  
Affiché le   
ID : 041-200055481-20220426-DEL2022\_30BIS-DE

Pour copie conforme, le 21/04/2022  
Le Président,



  
Pascal HUGUET

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le



ID : 041-200055481-20220426-DEL2022\_30BIS-DE



Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse  
4 rue du Bailli - 41190 HERBAULT  
Tél. : 02 54 46 25 78 - smbclisse@orange.fr

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le

ID : 041-200055481-20220426-DEL2022\_30BIS-DE



Communauté de Communes Beauce Val de Loire  
9 rue Nationale 41 500 MER  
02 54 81 45 80

**DIAGNOSTIC DES POLLUTIONS DIFFUSES SUR LES BASSINS VERSANTS  
DE LA CISSE ET DE LA TRONNE**

**CONVENTION DE PARTENARIAT**

**Entre les soussignés :**

**Le Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse**  
4 Rue du Bailli - 41 190 HERBAULT  
Représenté par son Président, Jean-Louis SLOVAK

ET

**La Communauté de Communes Beauce Val de Loire**  
9 rue Nationale – 41500 MER  
Représentée par son Président, Pascal HUGUET

**Contexte :**

Dans le cadre de leurs Contrats Territoriaux respectifs, le SMB Cisse et la CCBVL mènent une étude de diagnostic agricole et de construction d'un programme d'actions pour le volet pollutions diffuses.

Considérant l'intérêt, pour les deux collectivités, de réaliser un seul et même diagnostic par souci de cohérence territoriale et de mutualisation des moyens.

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

le SMB Cisse lance le marché visant à retenir un prestataire qui aura la charge de réaliser ce diagnostic sur le périmètre des deux collectivités.

Ce marché comporte deux tranches :

- Offre de Base : Réalisation d'une étude complémentaire au diagnostic de territoire sur les bassins versants de la Cisse et de la Tronne - Production de compléments aux diagnostics agricoles des territoires en vue de valider les états des lieux agricoles et la liste des marges de manoeuvre envisageables en matière de protections et gestion des ressources en eaux.
- Tranche conditionnelle : Appui à un processus de co-construction d'actions agricoles pour les futurs contrats territoriaux et construction d'un programme d'actions. La réalisation de la tranche conditionnelle doit permettre la co-construction d'une stratégie d'intervention et la validation de plans d'actions agricoles détaillés que les collectivités pourront intégrer à leurs politiques publiques. Ces dernières sont conditionnées à l'adhésion de l'ensemble des acteurs de la filière agricole à la démarche lors de la réalisation de la 1ère phase d'étude (offre de base).

Le suivi de cette étude sera réalisé conjointement par le SMB Cisse et la CCBVL.

**ARTICLE 2 : MODALITÉS FINANCIÈRES ET RÈGLEMENT**

Le SMB Cisse :

- assurera l'ensemble des règlements auprès du titulaire du marché ;
- percevra les aides inhérentes à cette étude de la part des partenaires financiers, à hauteur de 80%, et le déduira du montant global du marché ;
- refacturera le reste à charge, pour la partie qui la concerne, à la CCBVL conformément à la décomposition du prix global et forfaitaire du marché rappelée ci-après :

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le **SMB** **5LD**  
**Cisse** **CCBVL**  
 ID: 041-200055481-20220426-DEL2022\_30BIS-DE

**Phase 1 : Complément au diagnostic de territoire sur les BV de la Cisse et de la Tronne**

Tâches	Unités	Quantité	/ Option	% répartition	% répartition
Réunion COPIL commun N°1 : Lancement de la mission, Présentation de la méthode, Calage avec les démarches en cours	U	1	Tronc commun	50%	50%
Appropriation du contexte et collecte des données complémentaires à l'état des lieux agricole des territoires	F	1	Tronc commun	50%	50%
Entretiens d'experts (visio)	U	15	Tronc commun	50%	50%
Constitution d'une liste d'exploitation à enquêter (proposition d'une méthode d'échantillonnage et collecte de candidats potentiels auprès des acteurs locaux)	F	1	Tronc commun	50%	50%
Enquêtes individuelles d'exploitation et propositions d'actions	U	25	Tronc commun	<i>Fonction de la localisation territoriale</i>	
Acquisition de données complémentaires auprès d'organismes agricoles : Chambre d'agriculture, Entre de gestion...	F	1	Option	50%	50%
Analyse des données et synthèses du diagnostic de territoire	F	1	Tronc commun	50%	50%
Rapport pour le BV de la CISSE	F	1	Tronc commun	100%	0%
Rapport pour le BV de la Tronne	F	1	Tronc commun	0%	100%
Réunion COPIL commun N°2	U	1	Tronc commun	50%	50%
<b>Phase 2 : Appui à un processus de co-construction d'actions agricoles pour les futurs contrats territoriaux (Tranche conditionnelle)</b>					
Conception et proposition argumentée d'un processus de concertation	F	1	Tronc commun	50%	50%
Animation d'ateliers de travail avec les acteurs agricoles des territoires	U	3	Tronc commun	50%	50%
Animation d'ateliers de travail avec les acteurs viticoles du territoire de la Cisse	U	2	Tronc commun	100%	0%
Réunion COPIL commun N°3 pour travailler sur les actions retenues sur les 2 BV	U	1	Tronc commun	50%	50%
Réunion de présentation dans une instance de décision du Syndicat Mixte du bassin versant de la Cisse	U	1	Tronc commun	100%	0%
Réunion de présentation dans une instance de décision de la CC Beauce Val de Loire	U	1	Tronc commun	0%	100%
Formalisation de la Stratégie et de la Feuille de Route pour le CT de la Cisse	F	1	Tronc commun	100%	0%
Formalisation de la Stratégie et de la Feuille de Route pour le CT de la Tronne	F	1	Tronc commun	0%	100%
Appui à la formalisation des fiches actions : Tableau des actions pour les 2 territoires	F	1	Tronc commun	50%	50%
Rédaction des fiches actions agricoles du CT de la Cisse	F	1	Option	100%	0%
Rédaction des fiches actions agricoles du CT de la Tronne	F	1	Option	0%	100%
Réunion COPIL commun N°4 : Validation des rendus de l'étude	U	1	Tronc commun	50%	50%

**Le SMB Cisse :**

- sollicitera la participation financière de la CCBVL au lancement de l'étude pour ce qui concerne son reste à charge sur la phase 1.
- lors du solde de l'étude, sollicitera la participation financière de la CCBVL concernant le solde de son reste à charge.

### **ARTICLE 3 : DURÉE**

La présente convention est conclue à compter de la notification du marché à son titulaire et jusqu'à terme de l'étude.

### **ARTICLE 4 : RÈGLEMENT DES LITIGES**

Dans le cas où les modalités de la présente convention ne seraient pas respectées, les signataires s'engagent à se rencontrer de manière à remédier à cette situation.

Le cas échéant, l'instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours est la suivante :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF D'ORLÉANS  
28 Rue de la Bretonnerie  
45000 ORLEANS

Fait à Mer, le

Pour la Communauté  
de Communes  
Beauce-Val-de-Loire

Le Président,

Pascal HUGUET

Pour Le Syndicat Mixte du Ba  
Cisse,

Le Président,

Jean-Louis SLOVAK

Envoyé en préfecture le 26/04/2022

Reçu en préfecture le 26/04/2022

Affiché le



ID : 041-200055481-20220426-DEL2022\_30BIS-DE